

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2 DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Collège Antoine Guichard

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 18h. Il y a 23 votants.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les parents d'élèves, Stéphane Petit pour la F.C.P.E.

Résultats des élections pour le conseil d'administration

Taux de participation	
78.5%	Personnels enseignants
84.21%	Personnels administratif et sociaux
32.98%	Parents d'élèves

5 représentants titulaires pour la PEEP

2 représentants titulaires pour la FCPE

Arrivée de Madame Chalvet 24 votants

L'ordre du jour n'est plus obligatoirement à soumettre au vote, cependant Monsieur le Principal souhaite le conserver pour maintenir la plus grande transparence.

Le règlement intérieur du conseil d'administration n'a pas été modifié

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité : 24 pour

Le compte rendu du C.A. n°1 du 27 septembre 2021 est voté à l'unanimité : 24 pour

Des modifications à l'ordre du jour sont proposées.

II – Gestion Matérielle et financière

Ajout du point n°12 vote des clés de répartition

Ajout du point n° 13 convention de prêt d'une exposition au CDI

Ajout du point n°14 convention pour une sortie au site Le Corbusier pour une classe de 5^{ème}.

Ordre du jour est voté à l'unanimité : 24 pour

Installation des différentes commissions :

La commission permanente n'est plus obligatoire, Monsieur le Principal propose de soumettre au vote sa suppression. Les personnels enseignants présentent leurs inquiétudes sur les délais déjà très courts entre l'arrivée de la DHG et la restitution de sa répartition.

22 pour ; 2 abstentions

Présentation des membres des différentes commissions : voir documents en annexe.

-conseil d'administration

-conseil de discipline

-commission éducative

-Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (le 15 novembre à 12h)

-Conseil de la Vie Collégienne (le 16 novembre à 12h)

-commission des fonds sociaux (le 3 ou 10 décembre) 1fois par période

-commission d'appel d'offre (le 15 novembre à 17h30 concernant un contrat de location pour de nouveaux photocopieurs. M. CAZALS précise que les délais lui paraissent très courts et M DUCRAY précise néanmoins qu'ils pourront être mis en service le 3/01/2022).

Nomination votée à l'unanimité : 24 pour

I – Vie de l'EPLE

1 – Calendrier prévisionnel 2021-2022

Document en pièce jointe.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer et d'être complété en cours d'année

Ce calendrier est voté à l'unanimité : 24 pour
--

2 – Mise en place du dispositif « Devoir Faits »

Le terme officiel de « devoir faits » sera plutôt évoqué sous la dénomination « aide aux devoirs » au sein de l'établissement et auprès des familles pour ne pas porter à confusion sur son rôle. En effet, tous les devoirs ne pourraient pas être faits dans ce laps de temps, mais le travail pédagogique et l'organisation sont privilégiés. Cette aide a démarré le 11 octobre pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} et est proposée aux 3^{èmes} en dispositif souple.

Trois pistes d'améliorations sont mentionnées.

- mieux identifier les attentes pour les élèves, les parents, les enseignants
- améliorer la communication entre l'encadrant du groupe et les professeurs de l'élève.
- mieux réguler le travail personnel de l'élève

4 enseignantes ont accepté d'assurer la coordination pédagogique contre une les années précédentes. Ce groupe de réflexion sera piloté par Mme Desseignet.

Cette « aide aux devoirs » concerne pour l'instant 293 élèves répartis en 45 groupes

Les 6èmes ont un engagement au semestre alors que pour les 5èmes et 4èmes il est à la période. La reconduction de cet engagement est tacite.

Pour les 3èmes l'inscription est beaucoup plus souple, ces élèves ayant acquis une plus grande autonomie.

Il est à rappeler et à souligner que cette « aide aux devoirs » concerne tous les élèves et pas seulement ceux rencontrant des difficultés.

3 – Convention de partenariat avec le pôle enfance

Les élèves qui le souhaitent peuvent être accueillis au pôle enfance du lundi au jeudi de 16h à 17h et le vendredi de 15h à 16h. Les réunions du CVC peuvent s'y dérouler.

Madame LECOMTE , directrice du pôle précise que 20 à 30 élèves de 3^{ème} y sont présent tous les soirs.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

4 – Convention pour le service sanitaire

Comme les années précédentes, des étudiant(e)s infirmiers(ières) interviendront au collège sur le niveau 3^{ème} cette année avec pour thème retenu « la lutte contre les infections ». L'encadrement est toujours assuré par Madame Visier. Les professeurs de SVT sont également associées à cette action. Ces interventions auront lieu entre le 14 et le 29 mars 2022.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

5 – Convention section sportive Ultimate actualisée 2021 2022

Le responsable au sein du club change, c'est désormais M Figueras qui assumera le rôle d'encadrant pour les entraînements du vendredi soir. Monsieur Chasselin précise que la législation en la matière vient d'évoluer et qu'il faut désormais avoir un casier judiciaire vierge pour assurer cette charge. Monsieur Chasselin s'interroge sur l'identité du responsable de cette vérification. Monsieur Ducray vérifiera auprès du service concerné à la DSDEN que la convention est conforme.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

II – Gestion Matérielle et Financière

1 –Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle

Délégation donnant droit au chef d'établissement de faire des achats dans le cadre des crédits ouverts au budget et du respect du code de la commande publique sans les soumettre au conseil d'administration

Délégation voté à l'unanimité : 24 pour

2 – Répartition de la dotation globalisée

Affectation d'une donation de l'état de 700 euros pour les TICE.

Répartition voté à l'unanimité : 24 pour

3 – Prélèvement sur fonds de roulement

Une surconsommation électrique d'origine inconnue depuis février nécessite un prélèvement de 4 000 euros sur les fonds de l'établissement dont le montant s'élève à 82.400 euros soit 80 jours de fonds de roulement (en augmentation) au dernier compte financier. Le conseil départemental suit ce dossier ainsi que le SIEL42 puisque cela a été signalé en mars 2021. Une première surconsommation a été décelée en octobre 2020 et a été résolue puisque la consommation de janvier 2021 était redevenue la même qu'en janvier 2020 mais le dysfonctionnement est réapparu en février et, malgré les efforts, ne diminue pas à ce jour.

Prélèvement voté à l'unanimité : 24 pour

4 – Convention pour la participation au forum de la voie professionnelle

Ce forum se tiendra à Montbrison le jeudi 03 février et concernera le bassin Loire Centre. 60 élèves pourraient être intéressés par ce forum qu'ils prépareront en amont. Le Pass Sanitaire sera probablement obligatoire et une session en distanciel devrait être proposée. L'adhésion pour la participation à cet événement s'élève à 30 euros hors transport.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

5 – Autorisation de recette pour la participation des frais d'inscription au BIA

Le club aéronautique « Les ailes foreziennes » propose cette année encore d'initier des élèves de 3^{ème} volontaires à découvrir l'aéronautisme au travers du Brevet d'Initiation Aéronautique. Le coût est de 150 euros pour la famille, mais 50 euros peuvent être remboursés par la fédération d'aéronautisme en cas de validation du BIA.

Autorisation voté à l'unanimité : 24 pour

6 – Contrat pour le service de restauration : incendie

Il s'agit du renouvellement du contrat (obligatoire) incendie comprenant deux interventions par an. Coût 983.59 euros.

Contrat voté à l'unanimité : 24 pour

7 – Contrat pour la maintenance des hottes du service restauration

Changement de prestataire avec l'entreprise local DHN. Changement de procédé pour ce dégraissage avec moins de produits et d'avantage de main d'œuvre. Une intervention par an est prévue pour un montant de 1513.20 euros.

Contrat voté à l'unanimité : 24 pour

8 – Convention pour le regroupement comptable

Convention reconduite pour un montant d'environ 280 euros, il s'agit d'un pourcentage sur les dépenses.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

9 – Tarifs extérieurs restauration et taux de reversement

Le tarif pour les personnes extérieures à l'établissement reste inchangé à 7 euros.

Le taux de reversement pour la charge commune passe de 16% à 17%.

Tarifs et taux voté à l'unanimité : 24 pour

10 – Contrat (avenant) d'assurance pour l'année civile 2022

Renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance auprès de la MAIF pour un montant inférieur à 1000 euros. Cela comprend l'assurance du véhicule Dacia et de l'établissement ainsi que des stocks alimentaires.

Contrat voté à l'unanimité : 24 pour

11 –Convention Sacoche 2021-2022

Convention pour un montant annuel de 50 euros.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

12 –Vote des clés de répartition

Gaz : 85 % Self – 15 % collègue

Electricité : 40 % Self – 60 % collègue

Eau : 35% Self – 65 % collègue

Bois : 11% Self- 89% collègue

Au réel quand identifiable :

Ex : Assurance : part des stocks

Timbres AR destinés au service de restauration, matériel, vérifications extincteurs : Au réel

Vérifications périodiques Gaz : 85% Self – 15 % collègue

Contrat d'entretien CTA, équipements thermiques (chaudière Gaz, Bois, vannes, chauffages, filtres, CTA 25/ 2.5) : 20 %

Clés de répartition voté à l'unanimité : 24 pour

13 –Convention pour un prêt à la bibliothèque

Prêt gratuit (sauf frais de port) pour une exposition intitulée « la guerre des Lulus » au CDI de l'établissement.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

14 –Convention sortie musée Le Corbusier

Sortie prévue le 14/01/2022 pour les élèves de 5^{ème}1 plus quelques élèves du DAI soit 30 personnes au musée Du Corbusier de Firminy. Coût 196.50 euros plus les frais de transport.

Convention voté à l'unanimité : 24 pour

Le prochain conseil d'administration a été fixé au lundi 06 décembre 2021 à 18 heures.

La séance est levée à 20h25

Le président du conseil d'administration



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. U.', written over a faint circular stamp.